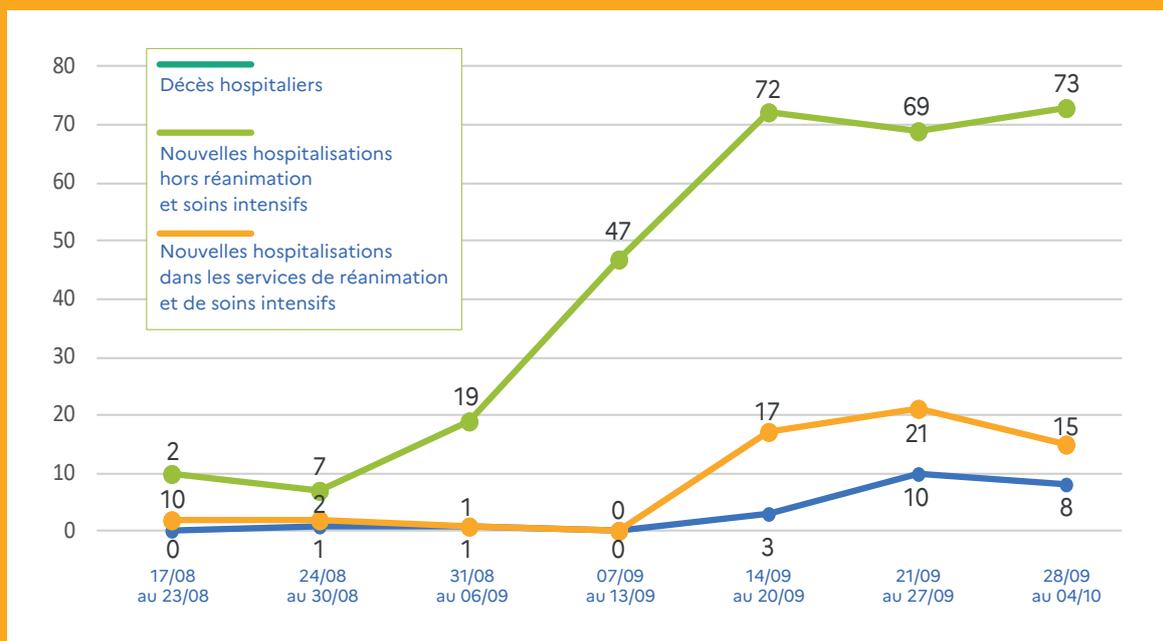




● **LA SITUATION SANITAIRE**

**La situation sanitaire dans le Pas-de-Calais
au 4 octobre 2020**

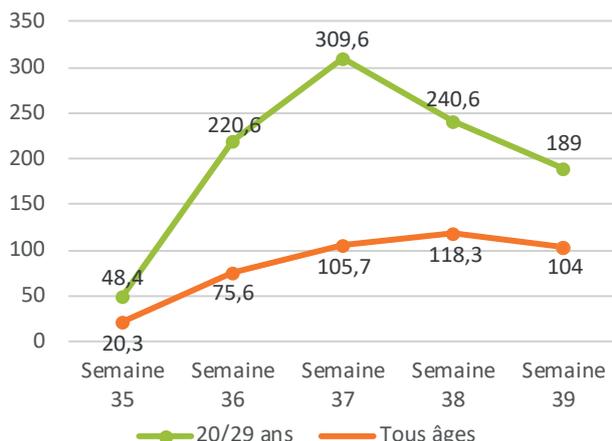
Les courbes font apparaître de manière nette une dégradation rapide et importante de la situation sanitaire depuis plusieurs semaines dans le Pas-de-Calais.



Séance de dépistage à destination des jeunes à Arras

Une opération de dépistage à destination des lycéens et des étudiants s'est tenue le vendredi à la salle Léo Lagrange à Arras. Une centaine de personnes ont pu être testées.

Les adolescents et les jeunes adultes constituent la tranche d'âge la plus touchée par le virus. Dans le Pas-de-Calais, malgré une légère à la baisse, le taux d'incidence* du Covid-19 sur la tranche d'âge 20/29 ans est très supérieur à celui de l'ensemble de la population.



*Taux d'incidence = nombre de cas positifs pour 100 000 individus par semaine



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Liberté
Égalité
Fraternité

Coronavirus COVID-19

Lettre d'information de la préfecture sur la gestion territoriale de la crise sanitaire

n° 10 - 6 octobre 2020

● LES MESURES SANITAIRES

Les mesures en vigueur dans le Pas-de-Calais au 6 octobre

Suite aux annonces du ministre des Solidarités et de la Santé du 23 septembre 2020, le Pas-de-Calais est placé en zone Alerte. En conséquence, de nouvelles mesures ont été prises tandis que d'autres restent en vigueur :



Les rassemblements

- Les rassemblements familiaux ou festifs (tombolas, fêtes d'anniversaire, banquets...) organisées dans les établissements recevant du public (ERP) sont limitées à **30 personnes** du 5 octobre 2020 au 19 octobre inclus. Les salles abritant ce type d'événements devront respecter cette jauge.

Les événements associatifs restent autorisés au-delà de cette limitation, sous réserve qu'ils ne soient pas suivis d'un moment de convivialité et qu'il se tiennent dans le respect des gestes barrières.

- La pratique de toute **activité dansante** dans les ERP et les lieux publics (couverts ou non) est interdite, sauf dans le cadre associatif, sportif ou éducatif et dans le respect strict des mesures sanitaires.

Mesures toujours en vigueur :

- Les rassemblements de plus de **10 personnes** sur la voie publique doivent faire l'objet d'une déclaration* préalable en préfecture ou en sous-préfecture.
- Les rassemblements de plus de **5 000 personnes** sont interdits sans dérogation possible.
- Dans certains ERP les exploitants ont obligation de laisser libre un siège sur deux entre chaque groupe de moins de dix personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble.
- Les organisateurs d'inaugurations, colloques, assemblées générales ou salons professionnels sont invités à reporter ces événements ou, à défaut, à réduire le volume de participants.
- Les **vide-greniers et brocantes** ne peuvent se tenir que si le nombre d'exposants est inférieur à 200, en respectant un écart d'une place minimum entre deux exposants et en assurant un sens de circulation avec fléchage.

Le report
ou l'annulation
des grands événements
rassemblant du public
est fortement
recommandé

Les maires sont tenus de déclarer* en préfecture ou en sous-préfecture tous les événements se tenant sur la voie publique ou dans un ERP ouvert au public et rassemblant plus de 10 personnes

*Le formulaire de demande d'autorisation est disponible sur le site www.pas-de-calais.gouv.fr, rubrique COVID-19 - Point de situation dans le Pas-de-Calais / Documents utiles



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Liberté
Égalité
Fraternité

Coronavirus COVID-19

Lettre d'information de la préfecture sur la gestion territoriale de la crise sanitaire

n° 10 - 6 octobre 2020

● LES MESURES SANITAIRES

Le port du masque

- Extension du port du masque, pour les personnes de 11 ans et plus, dans un périmètre de 50 mètres autour des entrées et sorties des gares routières et ferroviaires.

Mesures toujours en vigueur :

- Le port du masque est obligatoire pour les personnes de 11 ans et plus, (zones très fréquentées, abords des établissements scolaires, parking et voies d'accès aux ERP, manifestations sportives).

Restaurants, débits de boissons, consommation d'alcool

Mesures toujours en vigueur :

- Les restaurants et les débits de boissons sont dans l'obligation de fermer de 00h30 à 06h00
- La consommation d'alcool sur la voie publique est interdite de 17h00 à 08h00. Cette mesure ne s'applique pas aux terrasses des débits de boissons à consommer sur place (restaurants, bars, hôtels, etc...) faisant l'objet d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public.



S'informer

Afin de vous tenir informés en temps réel de l'évolution des mesures sanitaires mises en place dans le Pas-de-Calais, un dossier spécial est disponible sur le site des services de l'État dans le Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr (page d'accueil).

Des informations sont par ailleurs diffusées quotidiennement sur les réseaux sociaux :



[prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[Prefet62](https://twitter.com/Prefet62)

Communiquer

Des outils de communication (affiches, vignettes prêtes à poster sur les réseaux sociaux) sont mis à disposition sur le site : www.pas-de-calais.gouv.fr, rubrique **COVID-19 - Point de situation dans le Pas-de-Calais / Documents utiles**



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Liberté
Égalité
Fraternité

Coronavirus COVID-19

Lettre d'information de la préfecture sur la gestion territoriale de la crise sanitaire

n° 10 - 6 octobre 2020

● L'ÉCONOMIE



France Relance constitue une réponse économique sans précédent à la hauteur de la crise sanitaire que traverse notre pays.

Ce plan de **100 milliards d'euros** est décliné en **trois priorités** et sera conduit en étroite concertation avec les collectivités territoriales et les opérateurs (Banque des territoires, ADEME, CEREMA, ANAH ...):

Écologie 30 milliards d'euros

Accélérer la conversion écologique : rénovation thermique des bâtiments, aide à la décarbonation de l'industrie, développement des transports en commun, économie circulaire et circuits courts

Compétitivité 34 milliards d'euros

Favoriser le développement d'activité à forte valeur ajoutée en France et créer des emplois (aide à l'innovation, soutien de la recherche et développement du numérique).

Cohésion sociale 36 milliards d'euros

Lutter contre la pauvreté
Favoriser l'inclusion numérique

Dans les Hauts-de-France, **les deux premiers projets lauréats** du fonds de modernisation automobile, mis en place dans le cadre du plan de relance sont situés **dans le Pas-de-Calais** :

- ▶ projet « Assemblage robot » développé par CITYPLAST à Douvrin (production de pièces plastiques techniques en injection mono ou bi-matières) ;
- ▶ projet « AMI – AGLAFORM » présenté par AGLAFORM SAS à Auxi-Le-Château (fabrication de pièces embouties, fluotournées et usinées à destination du secteur automobile et du transport terrestre).

Les services de l'Etat dans le département sont mobilisés pour assurer le suivi et la mise en oeuvre de France Relance dans le Pas-de-Calais qui a fait l'objet d'une présentation aux représentants-socio-économiques du département lors du comité départemental de financement des difficultés des entreprises du 24 septembre dernier.



COVID-19

CHECK-LIST

POUR UNE SOIRÉE RÉUSSIE

JE SUIS INVITÉ

1 UNE SOIRÉE À 15 DANS UN STUDIO ?

*La question
elle est vite répondue*

NON MERCI
#JUSTELADREAMTEAM



2 EXIT LES BISES ET LES HUGS
JE TESTE MES MEILLEURS CHECKS
Plutôt coude ou plutôt pied ?

4 PORTABLE CB CLÉS
GEL HYDRO MASQUE

6 FUMEUR, JE NE PARTAGE PAS
MES CIGARETTES
« Ah désolé, tu sais le Covid, tout ça tout ça »

3 JE GARDE MON VERRE
J'essaie de m'en souvenir toute la soirée
ET JE NE GOÛTE PAS CELUI DE MES POTES

5 TROIS INVITATIONS CETTE SEMAINE ?
JE CHOISIS #JUSTELADREAMTEAM

7 J'AI UN PEU DÉCONNÉ HIER SOIR
SUR LES GESTES BARRIÈRES ?
Je me fais dépister (test à J+7 après le contact à risque)

